

Aperçu des étapes à suivre pour une déléguée déjà inscrite ou un délégué déjà inscrit au Service TED SM



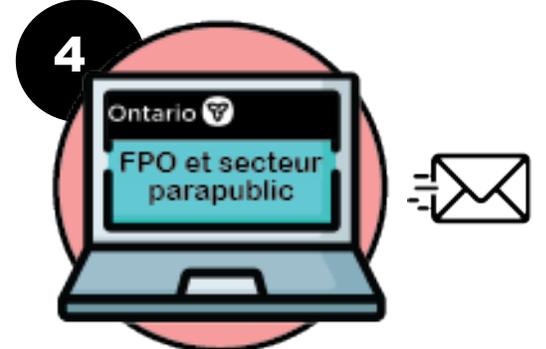
Étape 1 : Le fournisseur de services de santé (FSS) ajoute la déléguée ou le délégué.



Étape 2 : Le système Accès sécurisé – FPO et secteur parapublic envoie un courriel contenant un lien à la déléguée ou au délégué.



Étape 3 : La déléguée ou le délégué utilise le lien qui se trouve dans le courriel pour accepter la désignation de déléguée ou de délégué.



Étape 4 : Le système Accès sécurisé – FPO et secteur parapublic envoie un courriel au FSS pour l'informer que la déléguée ou le délégué a accepté la désignation.



Étape 5 : Le FSS accorde les permissions à la déléguée ou au délégué.



Étape 6 : Le système Accès sécurisé – FPO et secteur parapublic informe la déléguée ou le délégué que les permissions lui ont été accordées.



Étape 7 : La déléguée ou le délégué peut maintenant effectuer des téléversements et des téléchargements pour le compte du FSS.